



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE  
1<sup>re</sup> circonscription de la Charente  
22 et 29 janvier 2023**

**AVIS DE TIRAGE AU SORT DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ÉLECTORAL**

Angoulême, le

**21 DEC. 2022**

Conformément à l’article R. 28 du code électoral, des emplacements d’affichage sont réservés aux candidats durant la période de la campagne électorale.

Ces emplacements sont attribués par voie de tirage au sort, à l’issue du délai de dépôt des candidatures.

Pour le département de la Charente, ce tirage au sort sera effectué par le représentant de l’État, en présence des candidats, de leurs remplaçants ou mandataires qui le souhaitent :

**le vendredi 30 décembre 2022 à 18h15**  
dans le grand salon de la préfecture de la Charente,  
7-9 rue de la préfecture, 16000 ANGOULÊME

Les résultats du tirage au sort seront publiés sur le site internet de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (dans la rubrique élections législatives) et seront consultables en mairie.

En cas de second tour, l’ordre des candidats retenu pour le premier tour sera conservé entre les candidats restant en présence.

Cet avis tient lieu d’invitation.

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de la citoyenneté  
et de la légalité,

Laurence CHAINTRON

**Bureau des élections  
et de la réglementation générale**

Tél. : 05.45.976215

Courriel : [pref-elections-remarques-resultats@charente.gouv.fr](mailto:pref-elections-remarques-resultats@charente.gouv.fr)

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex